

Vivre en France et travailler au-delà des frontières : quelques perspectives sur les travailleurs frontaliers en France et dans l'UE

Par Pierre BUI QUANG et Florian LE GALLO

Banque de France, direction générale des Statistiques, des études et des relations internationales

Au cœur des bassins de vie transfrontaliers, la libre circulation des travailleurs dans l'espace européen a facilité la recherche d'emploi au-delà des frontières. 2,1 millions d'Européens travaillaient ainsi en 2018 dans un autre État que celui de leur résidence, dont 450 000 Français. La rémunération de ces travailleurs correspond à autant de ressources pour leur pays de résidence. Les Français salariés à l'étranger ont ainsi perçu 22 milliards d'euros de revenus en 2018. Championne des travailleurs frontaliers, la France se distingue également par une relation à sens unique : elle compte peu de non-résidents occupant un emploi sur son territoire, contrairement à l'Allemagne qui reçoit autant de travailleurs non-résidents qu'elle envoie de résidents à l'étranger. Cette situation peut notamment s'expliquer par les motivations économiques qui structurent la géographie du travail transfrontière et qui se traduisent par d'importants flux sortants, en particulier vers la Suisse et le Luxembourg.

Des quatre libertés fondatrices du Marché commun, la liberté de circulation des hommes a permis aux Européens non seulement de franchir les frontières nationales pour découvrir leurs concitoyens, mais également de se déplacer pour travailler dans d'autres États.

La libre circulation des travailleurs (règlement 612/68 de 1968), couplée à la mise en œuvre de l'espace Schengen en 1995 pour les États membres fondateurs, s'est ainsi traduite par des mouvements de travailleurs par-delà les frontières. En plus de l'encouragement aux migrations de travail (c'est-à-dire des déménagements à l'étranger pour des motifs professionnels), des mouvements pendulaires résidence-travail traversant les frontières se sont également intensifiés.

Ces déplacements procèdent et participent pleinement de l'approfondissement du sentiment d'appartenance européen ⁽¹⁾. Mais la crise sanitaire liée au Covid-19 montre également leur fragilité face au risque de décoordination des politiques publiques. Les restrictions sanitaires aux frontières mises en place par les différents pays européens

pourraient en effet avoir des effets durables sur le travail transfrontière, notamment si elles devaient perdurer au-delà du retour à la normale sur les marchés du travail nationaux.

Or, avec quelques 450 000 résidents salariés à l'étranger en 2018, la France est le premier pays européen d'« exportation » de ses travailleurs. Les salaires de ces travailleurs dits frontaliers, représentant 22 milliards d'euros en 2018, sont autant de ressources pour la France. Cependant, ces migrations pendulaires sont *in fine* concentrées sur quelques partenaires, en premier lieu la Suisse, suivant des facteurs économiques qui apparaissent déterminants dans les schémas de mobilité.

Les Français, champions d'Europe du travail frontalier

Dans l'Union européenne, les **travailleurs frontaliers** sont définis comme **des résidents d'un État membre travaillant dans un autre État ou franchissant régulièrement les frontières, quotidiennement ou au moins une fois par semaine, pour y travailler** ⁽²⁾. Au sein de l'Union

(1) Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européens, *Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne*, 2017.

(2) Définition adoptée par Eurostat dans l'enquête « Labour Force Survey », qui évalue, notamment, le nombre des travailleurs frontaliers (salariés ou non), dans un périmètre incluant l'UE, l'AELE et les pays officiellement candidats à l'entrée dans l'UE (hors Albanie).

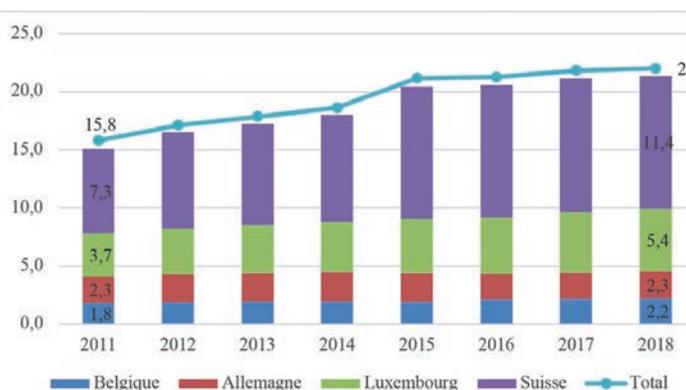


Figure 3 : Recettes françaises liées aux rémunérations des salariés par principaux pays de contrepartie (milliards d'euros) (source : Banque de France, balance des paiements).

effet que celui-ci tend à se concentrer au niveau des frontières séparant des régions présentant de fortes disparités socio-économiques⁽⁵⁾. En particulier, la part de travailleurs frontaliers dans une région est d'autant plus importante

(5) Voir BUI QUANG P. & LE GALLO F., *Quels déterminants au travail frontalier en Europe ?*, publication à venir.

que les salaires dans les régions étrangères voisines sont plus élevés et le taux de chômage plus bas. Le partage d'une langue commune et l'appartenance à l'espace Schengen semblent également avoir un impact positif sur le travail transfrontière.

Le cas des frontaliers français travaillant en Suisse s'intègre dans ce schéma : le taux de chômage des régions frontalières suisses étant de trois points de pourcentage inférieur à celui des régions françaises⁽⁶⁾, et les salaires y étant en moyenne deux fois plus élevés⁽⁷⁾.

Toutefois, ce constat vaut également pour **d'autres frontières européennes, où apparaissent des discontinuités de marché du travail**. La province belge de Luxembourg et celle allemande de Trèves, toutes deux frontalières du Luxembourg, comptaient ainsi respectivement 26 % et 13 % de résidents travaillant à l'étranger dans leur population en emploi en 2018. À la fois frontalière de la Pologne, de la Tchéquie et de la Hongrie, la

(6) 7,5 %, contre 4,5 % en 2018. Source Eurostat, calcul par moyenne non pondérée sur l'ensemble des régions frontalières franco-suisse.
(7) Source : OCDE, moyennes nationales intégrant les charges sociales.

Une analyse multivariée du travail transfrontière en Europe

L'analyse économétrique réalisée par la Banque de France sur le travail transfrontière en Europe s'appuie sur une modélisation linéaire des flux de frontaliers.

Ce modèle explique la part de la population en emploi de la région A travaillant dans la région (étrangère) B. Cette part est estimée à partir des statistiques régionales sur le travail frontalier et des statistiques de la balance des paiements sur la répartition des flux de rémunération de salariés par pays de contrepartie.

Les variables explicatives reflètent des facteurs de discontinuité économique (différence de taux de chômage, de salaires) et de continuité territoriale et politico-juridique (appartenance à l'espace Schengen et à la zone euro, partage d'une langue commune, accessibilité territoriale).

(1) Les différentiels sont pris dans le sens : pays (supposé) d'emploi – pays de résidence.

(2) Les salaires sont pris au niveau régional si disponible, ou sinon au niveau national.

(3) Calculs Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen. Indice qui reflète l'accessibilité d'un territoire à partir notamment des temps de trajet théoriques entre les régions.

Modèles (1) à (3) = modèles linéaires avec erreurs groupées par frontière pour tenir compte de la corrélation des observations séquentielles pour une frontière donnée. Ces modèles permettent d'estimer des coefficients pour les variables qui restent constantes d'une année sur l'autre. En revanche, ils ne permettent pas de contrôler l'hétérogénéité individuelle de manière stricte et peuvent ainsi conduire à surestimer la significativité des résultats.

Modèle (4) = modèle à effet fixe individuel, en l'occurrence par frontière. Ce modèle ne permet pas d'estimer des coefficients pour les variables qui restent constantes d'une année sur l'autre pour une frontière donnée.

	Part de frontaliers dans la population employée (transformation logit)			
	(1)	(2)	(3)	(4)
Appartenance commune à l'espace Schengen	0.234*** (0.091)	0.284** (0.116)	0.396*** (0.150)	0.307*** (0.031)
Appartenance commune à la zone euro	0.108 (0.177)	0.296 (0.242)	-0.172 (0.191)	-0.052 (0.091)
Différentiel(i) de taux de chômage	-0.049*** (0.012)	-0.068*** (0.017)	-0.055*** (0.016)	-0.003 (0.003)
Différentiel(i) de salaires(ii)	0.045*** (0.011)	0.062*** (0.013)	0.033*** (0.010)	0.028*** (0.007)
Langue commune	0.020 (0.175)	1.010*** (0.208)	0.982*** (0.187)	
Indice d'accessibilité(iii)	-0.023* (0.012)	0.006 (0.014)	-0.015 (0.015)	
Effets fixes	Pays d'origine		Année	Frontière
Observations	1,545	1,545	1,545	1,545
R ²	0.501	0.335	0.220	0.078
Note:				*p<0.1; **p<0.05; ***p<0.01

région slovaque Stredné Slovensko (Slovaquie centrale) enregistre 7 % de travailleurs frontaliers. De la même manière, 5 % de la population en emploi de la région de Lubuskie (Pologne), frontalière de l'Allemagne, travaille hors du pays.

Bibliographie

AVOUYI-DOVI S., BUI-QUANG P. & SICSIC P. (2019), « Le solde des revenus : un renfort du compte courant de la France », *Bloc-notes éco de la Banque de France*.

STATEC (2019), « L'impact des frontaliers dans la balance des paiements », n°14, août.

INSEE (2019), « Forte croissance du nombre de travailleurs frontaliers vers la Suisse et le Luxembourg », *Insee Première*, n°1755, juin.

Commission européenne (2017), « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne », août.

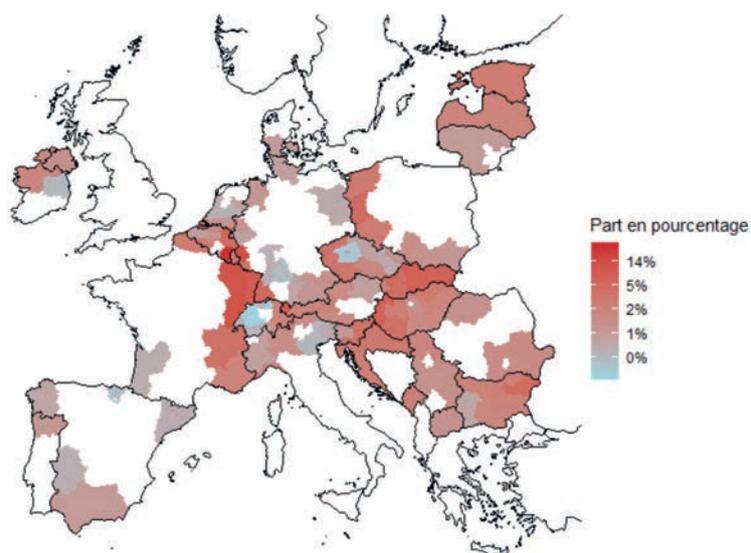
Observatoire des territoires – CGET (2017), « Dynamiques de l'emploi transfrontalier en Europe et en France ».

GUÉROIS M., YSEBAERT R. & VIRY M. (2016), *Typologie socio-économique des régions frontalières de l'Union européenne (2000-2012)*.

Banque de France (2016), « Rémunération et envois de fonds : un bilan positif pour la France », *rapport annuel de la balance des paiements*.

DÉCOVILLE A. *et al.* (2013), "Comparing cross-border metropolitan integration in Europe: towards a functional typology", *Journal of Borderlands Studies*.

Statistiques Grande Région (2011), « Qui sont les travailleurs frontaliers de la Grande Région ? », décembre.



Source : Eurostat (NUTS2), calculs Banque de France

Figure 3 : Part des travailleurs frontaliers dans la population en emploi en 2018 (%).

Note de lecture : plus la région en question tend vers le rouge vif, plus la part des frontaliers est élevée dans la population en emploi de cette région. Les régions en blanc correspondent soit à des régions non frontalières, soit à des régions pour lesquelles les données ne sont pas disponibles.